



n° 2025/05

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Port Saint Maxence
Envoyé en préfecture le 21/08/2025
Reçu en préfecture le 21/08/2025
Publié le
ID : 060-216005306-20250821-05_2025-AR



MAIRIE DE RHUIS

AUTORISATION DE RESTRICTION DE CIRCULATION – GRANDE RUE - BROCANTE

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de RHUIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 à L 2213-2,

VU le code de la route,

VU la demande présentée par l'association « les amis de Rhuis » à l'occasion de la brocante.

Considérant que l'association « Les amis de Rhuis » va organiser une brocante le **dimanche 31 août 2025** qu'il convient de prendre des mesures de sécurité.

ARRETE

Article 1 – Les exposants seront autorisés à installer leurs étals sur les emplacements matérialisés le long de la grande Rue à partir de 6h30 et jusqu'à 18h00

Article 2 - La circulation dans les deux sens et le stationnement seront interdits dans la grande rue de l'intersection avec la route de Roberval à l'intersection avec le chemin de Catillon de 6h30 à 18h00 heures.

Article 3 - Tout stationnement et toute circulation dans le périmètre de la braderie seront considérés comme gênants (Art. R417-10 du code de la route)

Article 4 -La signalétique correspondante sera mise en place par l'association « les amis de Rhuis »

Article 5 - Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune

Article 6 - La brigade de gendarmerie compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à Rhuis, le 21 août 2025

Le Maire

Xavier BERNARD